

Ligne directrice pour le soutien des personnes symptomatiques

Si une personne (animateurs, parents/tuteurs et jeunes) **présente des symptômes** lors de sa participation à une activité scout, les mesures suivantes doivent être prises* :

1. Séparez immédiatement la personne symptomatique des autres tout en restant dans une zone surveillée.
2. Appelez le contact d'urgence de la personne symptomatique pour qu'il vienne la chercher le plus rapidement possible.
3. Dans la mesure du possible, maintenez une distance de deux mètres avec la personne symptomatique. Si cela n'est pas possible, les animateurs peuvent porter un masque si disponible et toléré, un foulard ou un vêtement pour couvrir leur nez et leur bouche.
4. Guider tous ceux qui se trouvaient à proximité de la personne symptomatique pour qu'ils se lavent et/ou se désinfectent les mains dès que possible.
5. Fournir à la personne symptomatique un masque non médical ou une alternative (par exemple, un foulard) pour couvrir sa bouche et son nez.
6. Restez calme et posé pendant toute la durée de la séparation du jeune présentant des symptômes du groupe. Faites de votre mieux pour qu'ils se sentent à l'aise et en sécurité. Le fait de devoir rentrer à la maison peut déclencher la peur chez un enfant qui peut avoir une compréhension limitée de la pandémie. Prenez le temps de lui expliquer calmement que les mesures prises ne sont que des précautions.

Consultez [ici](#) les paramètres actuellement connus de COVID-19, régulièrement mis à jour par les services de santé publique du gouvernement du Canada.

***Si les symptômes justifient une attention médicale immédiate, il faut les traiter comme une urgence. Appelez le 911 et suivez le protocole d'urgence.**

Il est fortement recommandé que les groupes disposent d'une « trousse de la COVID-19 » pour faire face à ce genre de situations si un participant tombe malade. Il devrait contenir :



Un gel pour les mains à base d'alcool (ABHR) avec un minimum de 60% d'alcool (60-90% recommandé en milieu communautaire)



Gants jetables



Masque chirurgical/procédural ou jetable, et/ou écran facial



Protection des yeux



Tablier ou blouse de protection jetable (si vous n'avez pas de blouse, veillez à bien laver vos vêtements en rentrant chez vous).

Incluez des instructions sur l'utilisation correcte des équipements de protection individuelle (EPI) à l'extérieur de la trousse.

Procédure de cueillette pour les jeunes symptomatiques

- Informer le parent/tuteur des pratiques recommandées pour contacter l'unité locale de santé publique afin de signaler un cas potentiel de COVID-19. Il est utile d'avoir les coordonnées de l'unité de santé publique locale.
- Nettoyez et désinfectez l'espace où la personne symptomatique a été séparée et toutes les zones qu'elle utilise (par exemple, la salle de bain, les zones communes).
- L'animateur responsable ou le commissaire du groupe doit remplir et soumettre un formulaire de déclaration d'incident à l'équipe de la sécurité scout en suivant la procédure de rapport d'incident. Si l'animateur responsable soumet le formulaire de rapport d'incident par l'intermédiaire de l'application ScoutSafe, informez quand même votre commissaire de groupe de l'incident.
- Veillez à ce que les informations relatives aux présences et aux activités figurant sur le formulaire de demande de participation à une aventure modifiée et sur les feuilles de présence soient exactes et à jour au cas où des informations supplémentaires seraient nécessaires. L'animateur responsable ou le commissaire du groupe doit fournir les informations liées aux présences aux professionnels de l'unité de santé publique sur demande.

